

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet « Carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes Bassée-Montois

Par arrêté n° 2026-09 du 13 octobre 2026, le Président de la Communauté de communes Bassée-Montois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet « Carrière de Gouaix » emportant mise en compatibilité du PLUi-H, sur la commune de Gouaix. L'enquête porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUi-H qui en est la conséquence.

Durée et siège de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, **du vendredi 30 octobre 2026 au vendredi 13 novembre 2026 inclus**. Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Gouaix, 14 avenue de la Gare, 77 114 Gouaix.

Autorité responsable du projet

Communauté de communes Bassée-Montois – Monsieur le Président – 80 rue de la Fontaine, 77480 Bray-sur-Seine. Des informations peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme : **Tel : 01.60.52.09.81 – Mail : urba@cc-basseemontois.fr**

Commissaire enquêteur

Par décision du 26 août 2026, la Présidente du Tribunal administratif de Melun a désigné **Monsieur Christian HANNEZO** en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marie-Françoise HEBRARD en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Évaluation environnementale

La procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale, conformément à l'avis conforme de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France n° 021186/KK AC PLU du 5 octobre 2026 et à la délibération du conseil communautaire n° D_2026_9_7 du 12 octobre 2026. Cet avis, le dossier d'examen au cas par cas et l'auto-évaluation comprenant les informations environnementales figurent au dossier d'enquête.

Consultation du dossier

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- en version papier et sur un poste informatique, à la **Mairie de Gouaix**, 14 avenue de la Gare, 77114 Gouaix, du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- en version papier au **siège de la Communauté de communes**, 80 rue de la Fontaine, 77480 Bray-sur-Seine, aux jours et heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h
- en ligne, sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-alluvionnaire-gouaix>
- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, jours et heures suivants :

Lieu	Jour	Horaires
Mairie de Gouaix	Vendredi 30 octobre 2026	10 h 00 – 12 h 00
Mairie de Gouaix	Jeudi 5 novembre 2026	10 h 00 – 12 h 00
Mairie de Gouaix	Vendredi 13 novembre 2026	10 h 00 – 12 h 00

Observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier tenu à la Mairie de Gouaix, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-alluvionnaire-gouaix>
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Gouaix, 14 avenue de la Gare, 77114 Gouaix ;
- par courrier électronique à : extension-carriere-alluvionnaire-gouaix@mail.registre-numerique.fr
- par écrit ou oralement auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences.

À l'issue de l'enquête

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de communes Bassée-Montois, en Mairie de Gouaix et sur le site internet dédié.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de communes Bassée-Montois se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président de la Communauté de communes Bassée-Montois, Roger DENORMANDIE